

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **8 avril 2013**, 19hr00, au complexe municipal (2^{ème} étage), 27, rue des Érables, sous la présidence du maire, Michel Levesque

Sont aussi présents :

Moreau	Nicole	conseillère	siège no 5
Girard	Catherine	conseillère	siège no 6
Grenier	Steeve	conseiller	siège no 2
Grenier	Lise	conseillère	siège no 3
Bureau	Pierre	conseiller	siège no 1
Ross	Kareen	conseillère	siège no 4

Madame Sandra Grenier Cyr, secrétaire réceptionniste est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Michel Levesque maire après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Res : 2013-154

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2013-155

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 mars 2013

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :
Le procès-verbal du 11 mars 2013 soit et est accepté sans modifications

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2013-156

4. CORRESPONDANCE 2013-04

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de correspondance 2013-04

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2013-157

5.CHÈQUES À ACCEPTER

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller, et unanimement résolu que :

D'accepter la liste de chèques de 2942-3003

Adoptée à l'unanimité

6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

Aucun dépôt d'avis de motion.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement à adopter.

8. POUR INFORMATIONS

A : Taxes à recevoir au 11-04-2013

a) Arrérages 18 932\$ Courant : 45 628\$ Non échue : 204673\$ Total de : 269 233\$

9. Suivi des dossiers

- a) Centrale Thompson et autre projet de centrale
- b) Aqueduc
- c) Projet développement domiciliaire
- d) Entretien des rues

10. Affaires nouvelle

Rés : 2013-158 a) Dossiers des conseillers(ères)

Il est proposé par Kareen Ross, conseillère et unanimement résolu que :

Chacun des conseillers/ères de la Municipalité de Franquelin soit et est responsable des dossiers suivants, tel que décrit dans la grille jointe plus bas.

Qu'à titre de responsable,

- » ils voient au bon cheminement de chacun des dossiers qui leur est confié
- » ils aient l'autorisation de discuter pour et au nom de la municipalité de Franquelin pour chacun des dossiers qui leur est confié
- » ils ramènent au conseil pour discussion et décision finale, toute question ayant un impact financier et/ou majeur sur la municipalité

(Voir tableau page suivante)

DOSSIERS DES ÉLUS - 2013-03-11	
DOSSIERS	En date du 2013-03-11
Maire	
Jardin des Glaciers	Michel
Bâtiments municipaux	Michel
Siège # 01	
CERF	Pierre
Érosion des Berges	Pierre
Siège # 02	
Location Salles	Steeve
Maire Suppléant	Steeve
Voirie municipale	Steeve
Siège # 03	
Bibliothèque	Lise
Semaine Action Bénévole	Lise
FADOQ- Cercle de Fermières	Lise
Luminares-Vérification	Lise
Siège # 04	
Loisirs	Kareen
Emplois Étudiants	Kareen
Siège # 05	
Musée	Nicole
Environnement-Embellissement	Nicole
Projet Panneaux "Bienvenue"	Nicole
Plaintes	Nicole
Siège # 06	
Ecole	Catherine
Projet Escalier et Parc	Catherine
Politique Familiale et incitation à l'établissement des familles	Catherine
DIRECTRICE GÉNÉRALE	
Sécurité Civile	Diane
Organisme des Bassins Versants	Diane
DOSSIERS- CONJOINTS	
Développement domiciliaire	Michel - Steeve
Schéma couverture de risque (Incendie)	Michel - Steeve
DOSSIERS- CONJOINTS	
Portes des Panoramas	Michel - Diane
RIME	Michel - Diane
DOSSIERS- CONJOINTS	
Comité sélection du personnel	Steeve-Catherine-Kareen-Diane
DOSSIERS- CONJOINTS	
Restauration équip.musée	Michel - Nicole

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-159

b) Acquisition de luminaires au LED

Il est proposé par Nicole Moreau, conseillère et unanimement résolu que :

La municipalité de Franquelin procède à l'acquisition de 10 luminaires au LED tel que décrit dans la soumission de Kalitech portant le numéro KA1303-07, le tout au coût de 7 000\$ taxes et installation non incluses

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-160

c) Prog. Mise en valeur Milieu Forestier – CERF

ATTENDU QUE Le ministère des Ressources naturelles a instauré un Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, les municipalités sont appelées à appuyer les projets qui leur seront soumis par les intervenants du milieu;

ATTENDU QUE Le Comité Environnemental Récréo Touristique de Franquelin a déposé le projet intitulé "Sentier des Bâtisseurs"

ATTENDU QUE Ces activités de ce projet se dérouleront sur le territoire de la Municipalité de Franquelin

par conséquent, il est proposé par Lise Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

Le conseil de la Municipalité de Franquelin appui le projet ' Sentier des bâtisseurs' présenté par le C.E.R.F. au P.M. V.R.M.F.

Que la Municipalité de Franquelin octroi 15hrs de machinerie avec opérateur à l'organisme pour la réalisation de ce projet

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-161

d) C.R.I.V.F.F.

Attendu que : Le C.R.I.V.F.F. est présentement à mettre sur pied un projet de développement et de diversification des activités du centre régional d'interprétation.

Attendu que : Ce projet a été présenté aux membres du conseil municipal et que ceux-ci se sont déclarés très intéressés par ce projet

Attendu que : Ce projet serait une plus-value pour tous les citoyens de la municipalité

Attendu que : Ce projet attirerait une nouvelle clientèle touristique et apporterait donc de nouvelles retombées économiques dans notre municipalité

Il est proposé par et Steeve Grenier, conseiller et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin appui sans restriction le projet du C.R.I.V.F.F. intitulé : « Projet d'amélioration des infrastructures et de diversification des activités ».

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-162

e) ADHÉSION À L'ACHAT REGROUPÉ D'ASSURANCES COLLECTIVES REGROUPEMENT LAC-SAINT-JEAN – BAS-SAINT-LAURENT – GASPÉSIE – CÔTE-NORD

Attendu que : conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé au mois de janvier 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurance collectives pour les employés d'un regroupement de municipalités du Lac-Saint-Jean, du Bas-St- Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-nord;

Attendu qu' au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal de la Municipalité de Franquelin les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

Attendu que Le comité exécutif de l'UMQ a, conformément à la loi, suivi la recommandation du comité;

Attendu que lors de sa réunion du 7 mars 2013, le comité exécutif de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, pour un montant total de 32 508 047 \$, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités du regroupement;

Attendu qu' en vertu de la Loi, la municipalité de Franquelin est réputé(e) s'être joint(e) au regroupement et au contrat;

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la municipalité de Franquelin confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1er avril 2013.

QUE la municipalité de Franquelin s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaire, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

QUE la municipalité de Franquelin s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjudgé par l'UMQ;

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-163

f) Association des handicapés adultes de la Côte-Nord et du Comité nord-côtier ou des accidentés de la route

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin accepte devenir membre de l'Association des handicapés adultes de la Côte-Nord et du Comité nord-côtier des accidentés de la route au coût de 5.00\$.

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-164

g) Autorisation d'accès au DSI-2003 DU MIISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Considérant qu'un Coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie est en poste à pour la MRC de Manicouagan

Considérant que celui-ci doit avoir accès aux données que le Ministère de la Sécurité Publique possède pour les années antérieures du service incendie de la Municipalité de Franquelin

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller et unanimement résolu que :

Le Conseil de la Municipalité de Franquelin, autorise M. Francis Gariepy, Coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan à avoir accès au DSI-2003 du ministère de la Sécurité Publique

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-165

h) Renouvellement d'entente avec la Croix Rouge

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

Le Conseil de la Municipalité de Franquelin, accepte le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés, avec la Croix Rouge, au coût de 150\$ pour un an.

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-166

i) Pacte rural – site web

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin présente pour adoption au Pacte Rural un projet intitulé :

« Création et mise en ligne d'un site web »,

Que Monsieur Michel Levesque et /ou Mme Diane Cyr soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce projet

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-167

j) Pacte rural – Pancartes "Bienvenue"

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin présente pour adoption au Pacte Rural un projet intitulé :

« Fabrication et installation de Pancarte « Bienvenue » à l'entrée est et ouest de la Municipalité »,

Que Monsieur Michel Levesque et /ou Mme Nicole Moreau soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce projet

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2013-168

k) Pacte rural – Équipements de parc

Il est proposé par Steeve Grenier conseiller et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin présente pour adoption au Pacte Rural un projet intitulé :

« Acquisition d'équipements de parc »,

Que Monsieur Michel Levesque et /ou Mme Nicole Moreau soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce projet

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2013-169

l) Pacte rural – RIME

Il est proposé par Catherine Girard et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin présente pour adoption au Pacte Rural – Volet Enveloppe territoriale un projet intitulé :

« R.I.M.E. »,

Que Monsieur Michel Levesque et /ou Mme Diane Cyr soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce projet

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2013-170

m) Pacte rural – Projet “Sentier de la Croix” – Renouvellement de la résolution 2011-98

Il est proposé par Lise Grenier conseillère et unanimement résolu que :

Vu les délais écoulés depuis l'adoption de la résolution 2011-98 relative à la présentation d'un projet au Pacte Rural pour le Sentier de la Croix .La municipalité de Franquelin renouvelle l'adoption de la dite résolution

Cette résolution se lisant comme suit :

Résolution 2011-98

Attendu que : Une demande nous a été présentée dans le but d'être promoteur du projet présenté par le Comité du Sentier de la Croix présenté au Pacte Rural

Attendu que : Pour être recevable, un projet présenté au pacte rural doit être présenté par un organisme légalement constitué et possédant une charte

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin accepte d'être promoteur du projet monté par le Comité du Sentier de la Croix

La Municipalité de Franquelin délègue toute la gestion du dit projet au Comité du Sentier de la Croix

La Municipalité de Franquelin ne se tient pas responsable de toute dérogation, dépassement de coût et / ou autres modifications au dit projet, sauf si la Municipalité a donné son consentement explicite par le biais d'une résolution officielle

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2013-171

n) Subvention “Fête Nationale de la St-Jean-Baptiste”

Il est proposé par Kareen Ross conseillère et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin mandate M. Steeve Grenier, conseiller afin de demander une subvention dans le cadre du « Programme d'assistance financière aux manifestations locales » pour la St-Jean Baptiste

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2013-172

o) Demande de dons pour la Célébration de la St-Jean-Baptiste

Attendu que : Monsieur Steeve Grenier a présenté une demande de don pour la fête de la St-Jean Baptiste

Attendu que : Cette célébration s'adresse à tous, jeunes, adultes, personnes âgées de Franquelin et des environs

Il est proposé par Pierre Bureau conseiller et unanimement résolu que :

Un don de 2000\$ soit et est octroyé au Célébration de la St-Jean Baptiste

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2013-173 p) Offre de service gestion du bureau d'accueil touristique secteur des portes de panoramas

Attendu que : Nous les municipalités de Franquelin et Godbout avons besoin d'un gestionnaire des ressources humaines pour le bureau d'accueil touristique.

Attendu que : Le gestionnaire fera la gestion des ressources matérielles.

Attendu que : Le gestionnaire assistera aux rencontres et fera le suivi des opérations.

Attendu que : Le gestionnaire offrira sa disponibilité téléphonique et internet en tout temps.

Il est proposé par Steeve Grenier conseiller et unanimement résolu que :

Madame Diane Cyr directrice générale de la municipalité de Franquelin ,soit accepté comme gestionnaire du Bureau d'Accueil Touristique du Secteur des Portes du Panoramas. Celle-ci effectuera les tâches qui seront décrites dans une entente entre les deux municipalités. Un forfaitaire de 2 000\$ est octroyé.

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2013-174 q) Subvention aux Programme de Mesures compensation, projet de jetée de Franquelin dans le cadre du projet du C.E.R.F.

Il est porposé par Lise Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

Un montant maximal de 6 000\$ soit et est octroyé au C.E.R.F. représentant la facture d'honoraires pour l'élaboration d'un programme de compensation pour le projet de jetée de protection de la rampe de mise à l'eau de la Municipalité de Franquelin

Adoptée à l'unanimité

10. PÉRIODE DE QUESTION

Les gens présents posent leurs question M. le maire leurs donne les réponses appropriées

Rés : 2013-175 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller, et unanimement résolu que :

La séance soit et est levée à 19 h43

Adoptée à l'unanimité

Michel Levesque, Maire

Sandra Grenier Cyr